

Compte rendu de séance

Séance du 18 Décembre 2020

L'an 2020 et le 18 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, à la salle polyvalente côté rue sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine,
MM : AGOUTIN Cyril, ARBEL Patrice, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis, MARCHAND Patrick

Excusé : M. AILLOT Fabien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/12/2020

Date d'affichage : 10/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 19/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

La séance débute par le vote du huis clos au vu du contexte sanitaire actuel et ensuite le Conseil Municipal approuve à 11 voix Pour et 1 Abstention le compte-rendu de la réunion de conseil du 13 novembre 2020.

Au cours de la séance, le Conseil Municipal :

Adoption du huis clos (réf : 2020-57)

- **DECIDE** de tenir la séance du Conseil municipal du vendredi 18 décembre 2020 à huis clos.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Commune (réf : 2020-58)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées

dans le tableau,

- **PRECISE** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 de la Commune, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de l'Eau (réf : 2020-59)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau,

- **PRECISE** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 de l'Eau, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2021 de l'Eau.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de l'Assainissement (réf : 2020-60)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau,

- **PRECISE** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 de l'Assainissement, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2021 de l'Assainissement.

Demande de Subvention au Fonds de Concours de la CCPS pour la rénovation du logement de l'épicerie (réf : 2020-61)

- **ADOPTE** le projet de rénovation du logement de l'épicerie pour un montant de 60 000 €HT, soit 72 000 €TTC,

- **APPROUVE** le plan de financement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadre du Fonds de Concours 2020 pour l'aide au financement de la rénovation du logement de l'épicerie.

Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour aider au financement de la réhabilitation du réseau d'eau potable (réf : 2020-62)

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable pour un montant de 575 000 €HT soit 690 000 €TTC,

- **ADOPTE** le plan de financement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 100 000 €HT au titre de la DETR 2021, soit 17% du montant HT du projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2021 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable (réf : 2020-63)

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable pour un montant de 575 000 €HT soit 690 000 €TTC,

- **ADOPTE** le plan de financement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 323 000 €HT au titre de la DSIL 2021, soit 57% du montant HT du projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Sennely (réf : 2020-64)

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone constructible de la carte communale précisé sur le plan ci-annexé.

- **DONNE** délégation au maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211- 2 du

code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

- **DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

Révision des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicable au 1er janvier 2021 (réf : 2020-65)

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2021.

Révision des tarifs des tickets et cartes de pêche applicable au 1er janvier 2021 (réf : 2020-66)

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des tickets et cartes de pêche pour l'étang de Villechaume applicables à compter du 1er janvier 2021.

Révision des tarifs du camping, modification du règlement et instauration du contrat de location à l'année pour la Saison 2021 (réf : 2020-67)

- **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs à compter de la saison 2021 du camping de Villechaume,
- **APPROUVE** le nouveau règlement du terrain de camping,
- **APPROUVE** la mise en place d'un contrat de location à l'année sur le terrain de camping.

Modification du calcul de l'indemnité versée au régisseur du camping et de la pêche à compter de la saison 2021 (réf : 2020-68)

- **ACCORDE** au régisseur principal des recettes pour le camping et la pêche, à compter de la saison 2021, le versement d'une indemnité de régisseur de 220,00€ brut, d'une indemnité complémentaire fixe de 990,00€ pour le gardiennage de l'étang, et d'une indemnité complémentaire permettant d'atteindre un montant égal à 15% du résultat annuel du camping.

Révision du tableau des effectifs au 01/12/2020 suite à une modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial (réf : 2020-69)

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune en date du 1^{er} décembre 2020.

Questions diverses :

Régularisation de l'étang de Villechaume

Monsieur le Maire informe le conseil que la Préfecture a pris son arrêté pour la régularisation de l'étang de Villechaume. Monsieur Garrido précise que suite à cet arrêté, un registre de suivi des interventions de l'étang est mis en place et que des mesures de niveau d'eau seront effectuées par les agents techniques toutes les 15 jours et seront référencées.

Recensement Population reporté

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population prévu en janvier 2021, au vu du contexte sanitaire, est reporté en 2022.

Chalet d'accueil du camping

Lors du dernier conseil, il avait été demandé de négocier le prix avec l'entreprise de Sennely. Monsieur le Maire indique qu'un nouveau devis avait été fait, ainsi la commune va travailler avec cette entreprise pour le remplacement du chalet d'accueil du camping.

Bulletin Municipal "Trait d'Union"

Monsieur le Maire demande à Elisabeth Collet de faire le point d'avancement de la préparation du prochain bulletin municipal. Elisabeth Collet informe le conseil qu'après négociations le coût de la maquette chez un graphiste et d'impression reviendront moins chers que pour celui de l'année dernière. A ce jour, elle n'a reçu que 17 articles sur les 40 attendus. L'objectif est d'avoir fini la maquette pour mi-janvier pour procéder à la distribution la dernière semaine de janvier 2021.

Dates prochains Conseils Municipaux

Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront les:

- Vendredi 22 janvier 2021 à 19h30
- Vendredi 19 février 2021 à 19h30
- Vendredi 26 mars 2021 à 19h30

Séance levée à: 21:30



En mairie, le 21/12/2020
Le Maire
Philippe de DREUZY